

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 01 juillet 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Etaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Etaient absents et représentés :

Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND, M Jean-Marie MAHIEU a donné pouvoir à Mme Catherine MOUTEL.

Etait absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 12 Nbre de votants : 14

Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et FRANÇOIS.

N° 20250708 - 02 : MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une procédure de mise en concurrence (MAPA) a été lancée le 26 mai 2025 pour le choix du prestataire de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire du 01 septembre 2025 au 31 août 2026.

La date limite de remise des offres était fixée au 26 juin 2025 à 12h00.

Seule la société CONVIVIO-RCO a déposé une offre.

Cette offre étant conforme et répondant à la loi EGalim, **Monsieur le Maire propose** d'attribuer le marché pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire à la société CONVIVIO-RCO dont le bordereau du prix unitaire est le suivant :

Dénomination	Prix Unitaire H.T	Prix Unitaire T.T.C	Quantité	Prix Global H.T	Prix Global T.T.C
Déjeuner Enfant	3,01 €	3,1756 €	21 000/an	63 210,00 €	66 687,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix « *pour* », 0 voix « *contre* », et 0 « *abstention* » :

→ **ATTRIBUE** le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire à la société CONVIVIO-RCO du 01 septembre 2025 au 31 août 2026.

Le prix du repas unitaire étant fixé à 3,01 € H.T.

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce marché.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 11 juillet 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,

Mmes Sandra LEMARCHAND et Karine FRANÇOIS.